



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Construction d'un autre CRA dans l'Hérault

Question écrite n° 5524

Texte de la question

M. Aurélien Lopez-Liguori appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la nécessité de la construction d'un nouveau CRA dans l'Hérault. Le jeudi 19 janvier 2022, au centre de rétention administrative de Sète, un retenu qui faisait l'objet d'une occupation de quitter le territoire agressait violemment quatre policiers dans le local des visites. Ce n'était pas la première fois qu'un tel déferlement de violence survenait dans ce centre : le personnel doit régulièrement faire face aux rixes entre retenus et aux agressions. Encore un peu plus tôt en 2023, des retenus préparaient une mutinerie, heureusement maîtrisée par les agents renforcés par des policiers des villes alentours. Une explication à cette violence réside dans le fait que, de plus en plus fréquemment, ce sont des condamnés qui transitent dans les CRA avant leur reconduite aux frontières. Le personnel du centre, qui ploie sous une charge de travail considérable et non formé pour faire face à une telle crise, est confronté à ces troubles régulièrement et craint pour sa sécurité. Ainsi, le CRA de Sète n'est pas humainement et matériellement en capacité d'accueillir la totalité des étrangers en situation irrégulière du département. Il lui demande donc s'il compte initier la construction d'un nouveau CRA pour le département de l'Hérault, dans une ville telle que Montpellier ou Béziers et si des effectifs supplémentaires sont prévus pour le CRA de Sète.

Texte de la réponse

L'effort d'éloignement des étrangers en situation irrégulière, nécessaire dans tous les cas, doit se porter en priorité sur ceux qui, outre l'irrégularité de leur séjour, présentent une menace pour l'ordre public. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de placer en priorité en rétention, en vue de leur éloignement, les étrangers présentant ce profil. Cette situation rend d'autant plus nécessaires les travaux de renforcement de la sécurité des centres de rétention administrative (CRA). Un plan de sécurisation des CRA a été élaboré conjointement par les services de la Direction nationale de la police aux frontières et ceux de la Direction générale des étrangers en France (Direction de l'immigration). Dans ce cadre, un renforcement de sécurité active et passive du CRA de Sète est envisagé. Ainsi, en 2023 a été engagée la première phase de sécurisation du site (encagement de l'escalier de secours par une grille acier et réalisation d'un diagnostic électrique). En 2024 seront réalisés les travaux de sécurisation de la cour de détente par la pose d'un grillage acier. S'agissant de la création de nouveaux centres de rétention administrative, la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI) prévoit la création d'environ 800 places supplémentaires par rapport à celles initialement programmées afin de disposer, à l'horizon 2027, d'une capacité de 3 000 places. Dans ce cadre, parmi une vague de 11 nouveaux CRA, la création d'un CRA supplémentaire de 140 places a été annoncée sur la commune de Béziers.

Données clés

Auteur : [M. Aurélien Lopez-Liguori](#)

Circonscription : Hérault (7^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5524

Rubrique : Lieux de privation de liberté

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [14 février 2023](#), page 1333

Réponse publiée au JO le : [26 mars 2024](#), page 2423